

D. La raison pour laquelle j'ai posé cette question était que, dans un discours prononcé l'année dernière par le ministre des Terres et Forêts, M. Sommers a déclaré que l'accord conclu entre la société Kaiser et la Colombie-Britannique a été approuvé par le *Columbia River Basin Development Advisory Committee* qui avait été créé par la législation de mars 1953. J'aimerais savoir si ce comité avait reçu de vous des renseignements complets au sujet du programme général d'aménagement. — R. Non. Je ne peux pas affirmer cela, et je ne peux pas le nier non plus, parce que ce comité est chargé des questions relatives au Columbia.

D. Les responsabilités en incombent au gouvernement provincial? — R. Absolument. Je dois préciser qu'à la première réunion de ce comité, M. Sommers m'a donné l'occasion de décrire, à Victoria, le caractère des plans généraux qui étaient en voie d'exécution. Nous avons eu une réunion très intéressante, mais c'était une réunion de liaison, tenue dans l'intention de donner des renseignements au comité alors qu'il commençait ses travaux. Depuis ce temps-là, je n'ai eu aucun contact avec ce comité.

D. En parlant de la dénivellation du fleuve Columbia entre l'extrémité inférieure des lacs Arrow et le ruisseau Murphy, vous avez dit, je crois, que la dénivellation est de 30 pieds, mais, à en juger par le rapport des autorités compétentes de la Colombie-Britannique, elle serait deux fois plus, sinon davantage. Je crois que ce renseignement est confirmé par les cartes que nous voyons là au tableau noir. Ce chiffre était-il erroné? — R. Je puis fort bien me tromper en citant des chiffres de mémoire.

D. Voulez-vous nous dire quelle est la dénivellation entre l'emplacement Castlegar et le ruisseau Murphy? — R. Je devrais peut-être décrire l'emplacement de Birchbank. Nous avons ici une carte, à échelle assez exagérée, du fleuve Columbia depuis l'emplacement de la section 8, qu'on appelle généralement aujourd'hui l'emplacement Castlegar et que l'on voit ici; voici l'emplacement du barrage Kaiser et voici le ruisseau Murphy. Le niveau à Birchbank, où se trouve le ruisseau Murphy, est de 1,340 pieds et le niveau de la base du barrage est de 1,375 pieds, soit une différence de 35 pieds dans le niveau du fleuve aux deux emplacements.

D. La dénivellation du fleuve est de 35 pieds? — R. Oui. L'effet réel du barrage de la section 8, qu'on appelle l'emplacement du barrage Kaiser, serait de relever ce niveau jusqu'à 1,402 pieds, ce qui représente un relèvement de niveau de 30 pieds environ. Ces 30 pieds ne sont pas suffisants, étant donné que cette partie du chenal est boueuse et qu'il y a un remous, pour justifier l'aménagement hydro-électrique du fleuve à cet endroit. Mais si, au lieu de construire ce barrage-là, on en construisait un plus en aval à Birchbank, au ruisseau Murphy, on obtiendrait une dénivellation de 35 pieds en plus des 30 pieds qu'on aurait eus ici. Comme la dénivellation du fleuve est très rapide de l'autre côté de la frontière, il y a peu de remous, de sorte qu'on obtiendrait une dénivellation de 65 pieds et une crue de 1,402 pieds. Cette explication suffit-elle?

D. Oui. Je vous remercie. Voici ma prochaine question. Si l'on juge bon de procéder à la construction du barrage du ruisseau Murphy, quel effet ce barrage aura-t-il sur les travaux de Brilliant et de Bonnington? — R. Je suis très heureux que vous ayez posé cette question. Le fleuve passe à l'emplacement du barrage Kaiser, que vous voyez ici, puis décrit une boucle à Castlegar et saute les rapides Tin Cup. Le barrage du ruisseau Murphy est en aval de ces rapides. Du côté est, la rivière Kootenay se déverse dans le Columbia et là se trouve, à Brilliant, la centrale de la *Consolidated Mining and Smelting Company*. Or, ces travaux créeront un remous jusqu'au pied du barrage de Brilliant et réduiront l'énergie à ce barrage quand nous l'aurons fait construire; mais il nous faut garder le sens des proportions. La quantité